

ANTOINE DONDAINE O.P. e J PETERS O.P., *Jacques de Tonengo et Giffredus d'Anagni auditeurs de saint Thomas*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 29, (1959), pp. 52-72.

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp>

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

Il materiale sul sito [HeyJoe](#) è disponibile sotto licenza CC BY-NC-ND 4.0: può essere scaricato, stampato e condiviso per uso non commerciale, con attribuzione e senza modifiche.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the [HeyJoe](#) portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.

The material on the [HeyJoe](#) site is available under the CC BY-NC-ND 4.0 license: it can be downloaded, printed, and shared for non-commercial use, with attribution and without modifications.



JACQUES DE TONENGO ET GIFFREDUS D'ANAGNI AUDITEURS DE SAINT THOMAS

PAR

A. DONDAINE - J. PETERS O. P.

Les œuvres mineures de saint Thomas, les « Opuscula » sont pour la plupart des écrits de circonstance, des consultations dans lesquelles le théologien donne son avis sur des problèmes particuliers soumis à son examen. Que la question vienne du Maître général de l'ordre dominicain, de la duchesse de Brabant ou bien du lecteur du couvent de Venise, elle est presque toujours supposée à l'origine d'un opuscule. Cette condition occasionnelle a fixé en chaque cas la nature de la réponse, lui a donné sa physionomie propre; elle en commandait aussi en partie l'intelligence. Malheureusement pour nous, les circonstances ayant provoqué l'intervention de saint Thomas ne sont pas toujours du domaine de l'histoire: le destinataire les connaissant fort bien il n'y avait pas lieu d'en faire état dans l'opuscule, et aucun tiers ne nous en a d'autre part transmis le souvenir. Il nous manque donc plusieurs fois ce que nous pourrions appeler la première face de l'opuscule, sa raison d'être. Sans doute celui-ci a valeur en lui-même, indépendamment des faits qui l'ont provoqué; il peut cependant recevoir une vive lumière de la connaissance de ces circonstances. Qui songerait à nier que la consultation demandée à saint Thomas par le pape Urbain IV et restée énigmatique pendant six siècles, n'ait reçu un considérable regain d'intérêt du fait de la mise à jour par Antoine Uccelli du *Libellus* de Nicolas de Cotrone? Ce traité, qui avait été soumis par le pontife à l'examen du théologien, était la clef du « Contra errores Graecorum ».

Les bibliographes et historiens modernes de saint Thomas ont bien perçu cet intérêt particulier des circonstances de temps et de personnes qui ont provoqué la composition des opuscules du saint; ils se sont efforcés de faire la lumière possible en ce domaine. Il suffit de nommer le P. Mandonnet, l'abbé Destrez, Mgr Grabmann pour évoquer le souvenir de belles contributions dont le bénéfice ne saurait être surestimé. Notre propos sera plus modeste. Nous voudrions identifier les destinataires de deux des opuscules, celui du « De sortibus »

et celui de l' « *Expositio super I^{am} et II^{am} decretalem* »: les noms de ces disciples ou correspondants de saint Thomas n'avaient pu être restitués jusqu'ici. Le premier était Jacques de Tonengo, évêque élu de Verceil; le second Giffredus d'Anagni, archidiaque de Todi.

JACQUES DE TONENGO ¹

Sauf de rares exceptions le « *De sortibus* » n'a guère fixé l'attention des érudits; le développement insolite donné à un sujet maintenant vieilli n'y prêtait pas. On s'est limité à dire que le destinataire nommé dans le titre, Jacques de Burgo, certainement un ami de saint Thomas, était inconnu par ailleurs. Pour autant l'authenticité de l'opuscule est hors de question: le « *De sortibus* » figure dans les grandes collections manuscrites d'opuscules de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle; il est recensé dans tous les catalogues anciens des écrits de saint Thomas; enfin il soutient des parallèles si étroits avec un des articles de la II^a II^{ae} de la Somme théologique que l'identité d'auteur s'impose, à moins de soulever l'hypothèse d'un plagiat ².

Comme la plupart des consultations de saint Thomas, le « *De sortibus* » est précédé d'un court prologue ³. Rédigé sous la forme d'une lettre d'envoi, celui-ci ne désigne pas le destinataire, dont le nom devait être inscrit sur le pli extérieur. Il n'apporte d'autre part aucune information circonstanciée sur l'occasion de la requête qui a provoqué la réponse de saint Thomas, pas plus d'ailleurs que le corps de celle-ci. C'est donc à partir du nom donné par le titre qu'il y a lieu d'instituer notre enquête: d'où vient ce nom de Burgo? Quel personnage désigne-t-il?

Le titre en question, « *Tractatus... de sortibus ad Dominum Iacobum de Burgo* » apparaît dans la tradition typographique dès les premières grandes collections d'opuscules imprimées un peu avant la fin du XV^e s., celle de Soncinas et la « *Summa opusculorum* » ⁴; il a été conservé dans

¹ Au début de ces deux notices nous avertissons le lecteur qu'il ne trouvera pas ici une biographie des deux personnages qu'elles concernent; notre intention est simplement de camper ces personnes dans leur rôle vis-à-vis de saint Thomas: la voie ainsi ouverte engagera d'autres chercheurs à pousser plus avant.

² II^a II^{ae}, qu. 95 a. 8. Le rapport littéraire entre les deux pièces est si affirmé que l'une est manifestement en dépendance de l'autre.

³ Ce prologue manque dans quelques manuscrits, fait qui porte à croire à deux états de l'opuscule. L'édition léonine en préparation traitera de ces problèmes.

⁴ Sur ces collections consulter l'étude du P. G. F. Rossi, *Antiche e nuove edi-*

toutes les éditions postérieures, à l'exception de celle publiée à Paris en 1927 sous les auspices du P. Mandonnet, où le nom de « Tolongo » se substitue à celui de « Burgo »⁵. La plus récente édition de la Maison Marietti a repris la leçon traditionnelle: « De sortibus ad dominum Iacobum de Burgo »⁶.

L'origine du titre donné par la « Summa opusculorum » et Soncinas se décèle sans difficulté: c'est la tradition bibliographique de saint Antonin, Bernard Gui et Ptolémée de Lucques; les Chroniques de l'archevêque de Florence répètent le « Vita sancti Thomae » et celui-ci l'« Historia ecclesiastica nova »⁷. C'est dans l'Historia que Ptolémée avait catalogué l'opuscule sous l'étiquette « Tractatus de sortibus, utrum liceat eis uti, ad dominum Iacobum de Burgo, qui sic incipit: Postulavit a me vestra dilectio »⁸. Le nom de Jacques de Burgo se recommande donc d'une tradition fort ancienne, remontant aux confins du XIII^e et du XIV^e siècles⁹, et le témoin qui le consigne jouit d'une

zioni degli opuscoli di san Tommaso d'Aquino... (Monografie del Collegio Alberoni n. 22), Piacenza 1955. L'auteur incline à penser que l'édition de Soncinas (Milan 1488) serait antérieure à la Summa opusculorum (sans lieu ni date). L'hypothèse laisse bien peu de temps pour la confection et la diffusion de la Summa, utilisée par Pizamano dans son édition sortie des presses à Venise au début de septembre 1490. Pour l'opinion opposée, on consultera B. Kruitwagen, S. Thomae de Aquino Summa opusculorum... (Bibliothèque Thomiste IV), Le Saulchoir 1924.

⁵ S. Thomae Aquinatis Opuscula omnia..., t. III, Paris 1927, p. 144.

⁶ S. Thomae Aquinatis Opuscula theologica, vol. I, cura et studio Fr. R. A. Verardo, Taurini 1954, p. 159.

⁷ S. Antoninus, *Chronicorum pars III*, tit. xviii ch. 11 § 2 (ed. Lugduni 1586 t. III, p. 86a C); Bernardus Guidonis, *Legenda sancti Thomae de Aquino*, ch. 54, éd. D. Prümmer, *Fontes vitae S. Thomae Aquinatis*, Toulouse s. d., p. 220. A une variante près, le libellé de la notice du De sortibus est identique: « Tractatus de sortibus Utrum sortibus sit utendum, ad dominum Iacobum de Burgo: qui (et Antoninus) incipit Postulavit a me vestra dilectio ». On trouvera également le texte de Gui dans P. Mandonnet, *Des écrits authentiques de S. Thomas d'Aquin*, 2^e édition, Fribourg 1910, p. 70 n. 53, et dans G. F. Rossi, *Gli opuscoli di san Tommaso, Divus Thomas 56* (1953) 368 (estratto p. 38).

⁸ *Historia ecclesiastica nova*, lib. XXIII ch. 12, dans: L. Muratori, *Rerum Italicarum scriptores t. XI*, Mediolani 1727, col. 1171. Le texte de Ptolémée est plus accessible dans Mandonnet, *Des écrits authentiques...*, p. 61 n. 30, ou bien G. F. Rossi, *Il codice latino 14546 della Biblioteca Nazionale di Parigi...* (Monografie del Collegio Alberoni n. 19), Piacenza 1952, p. 91.

⁹ La date précise de la publication de l'Historia ecc. nova n'est pas connue mais la composition de l'ouvrage se situe sans conteste possible aux confins du XIII^e et du XIV^e siècles. Bernard Gui l'utilisa avant 1311. Cf. G. Mollat, *Etude critique sur les Vitae paparum Avenionensium d'Etienne Baluze*, Paris 1917, pp. 1-12, 22-25.

autorité sérieuse; il a connu personnellement saint Thomas sur la fin de sa carrière, à Naples. Pourquoi le P. Mandonnet n'a-t-il pas retenu ce nom et lui a-t-il substitué celui de « Tolongo »?

C'est à une autre tradition bibliographique qu'est due la nouveauté introduite dans l'édition de 1927, tradition non moins respectable que la précédente puisqu'elle remonte aux actes du procès de canonisation de saint Thomas. C'est, en effet, dans la déposition du logothète du royaume de Naples, Barthélemy de Capoue, autre témoin oculaire des dernières années de la vie du saint, que le « De sortibus » est catalogué sous la rubrique « De sortibus ad dominum Iacobum de Tolongo »¹⁰. L'autorité exceptionnelle que le P. Mandonnet attribuait à la nomenclature de Barthélemy de Capoue justifiait à ses yeux la substitution du nom « Tolongo » à celui de « Burgo ».

Malheureusement les actes du procès de canonisation de saint Thomas ne nous ont pas été conservés dans le document original soumis à l'examen du pape Jean XXII; le fragment contenant le catalogue dressé par Barthélemy de Capoue a été retrouvé par Baluze dans une copie de la seconde moitié du XIV^e siècle, la seule complète repérée jusqu'à ce jour¹¹. Or cette transcription n'est pas sans faute et la forme « Tolongo » est particulièrement suspecte du fait qu'elle ne répond à aucune dénomination géographique connue, soit en Italie soit en France. La tradition bibliographique née de la déposition de Barthélemy de Capoue, indépendamment de la copie parvenue jusqu'à nous, a transmis le nom du destinataire du « De sortibus » sous plusieurs autres formes: la liste du codex Harléien 916 du British Museum propose « de Tonongo »¹²; les Annales des rois d'Angleterre de Nicolas Treveth, écrites vers 1329, ont la leçon « de Bonoso »¹³; le catalogue du manuscrit de l'Ambrosienne de Milan P. 208 sup. a été lu « de Tenengo » par son premier éditeur, Amelli, et « de Tonengo » par le

¹⁰ Cf. P. Mandonnet, *Des écrits authentiques*, p. 29 n. 10; S. Baluze, *Vitae paparum Avenion.* t. II, Paris 1693, col. 7; éd. G. Mollat t. III, Paris 1921, p. 3; M.-H. Laurent, *Processus canonizationis S. Thomae Aquinatis Neapoli, Fontes vitae...* (ci-dessus n. 7), p. 387; P. Synave, *Le catalogue officiel des œuvres de S. Thomas d'Aquin*, *Archives d'hist. doctr. et litt. du m. à.* 3 (1928) 26 et 98 (tiré-à-part p. 2 et 74).

¹¹ Cf. P. Mandonnet, l. c., pp. 27-28; M.-H. Laurent, *Processus*, pp. 265-266.

¹² Cf. P. Mandonnet, l. c., p. 46.

¹³ *Fratris Nicholai Triveti Annales sex Regum Angliae...* ed. T. Hog, London 1845, p. 289. Cf. Mandonnet, l. c., p. 49 n. 44; Synave, *Le catalogue officiel*, p. 57 (33) n. 37.

P. Synave¹⁴; la copie utilisée au début du XVI^e siècle par l'humaniste J. A. Flaminus, pour illustrer l'oraison funèbre de saint Thomas qu'il plaçait sur les lèvres de Réginald de Piperno, portait une leçon semblable: il l'a traduite par la forme adjectivale « ad Jacobum Tonongensem »¹⁵; des deux catalogues découverts par Mgr Grabmann dans des manuscrits du Chapitre Métropolitain de Prague, l'un dit « de bonegio » (Cod. A XVII 2), l'autre « de tonengo » (Cod. A XVII 1)¹⁶; le dominicain Florentin Léonard ser Uberti écrivit « de togone » dans le catalogue qu'il composa vers 1470¹⁷. Mais c'est assez: sous l'instabilité des formes proposées il apparaît bien que la leçon « Tolongo » du manuscrit du procès de canonisation est unique et que la liste originale de Barthélemy de Capoue ne la portait pas; la forme « tonengo » ou « tonongo » est mieux attestée.

La tradition bibliographique aboutit donc à deux noms, appuyés l'un et l'autre d'une autorité de valeur à peu près égale. Un de ces noms doit être éliminé!

Dans les notules préliminaires au texte du « De sortibus » dans l'édition Marietti de 1954 il est dit que le retour au titre commun de la tradition typographique est appuyé par les manuscrits conservant le texte de l'opuscule: « Primae tamen inscriptioni (h. e. *de Burgo*) favet longe maior manuscriptorum pars »¹⁸. Une telle assertion aurait elle-même demandé une justification, ne serait-ce que la référence à la source d'où elle paraît provenir; en se couvrant de l'autorité de Mgr Grabmann l'éditeur aurait satisfait aux droits du lecteur et, en même temps, il aurait dégagé sa propre responsabilité. En effet, l'illustre explorateur de manuscrits que fut le regretté prélat faisait sienne une affirmation semblable à celle qu'on vient de lire: « In den Handschriften soweit sie überhaupt den Adressaten bringen, ist fast durchweg Jacobum de Burgo zu lesen »¹⁹.

¹⁴ G. Amelli, *D. Thomae Aquinatis De arte musica*, Mediolani 1880, p. 29; P. Synave, *Le catalogue*, p. 55 (31) n. 41.

¹⁵ J. A. Flaminus, *Vitae patrum inclyti ord. Praed.*, Bononiae 1529, fol. 144^r. — Cette pièce humaniste a été plusieurs fois réimprimée, en dernier semble-t-il par les soins de V. Marreddu O.P., sans date (vers 1877) à Orviété.

¹⁶ M. Grabmann, *Die Werke des hl. Thomas von Aquin* (Beiträge z. Geschichte d. Philosophie u. Theologie d. Mittelalters Bd. XXII Hf. 1-2), Münster 1949, pp. 92 et 98.

¹⁷ Ms. Firenze, Nazionale, Conv. Sopp. J. VII. 21 fol. 280^r.

¹⁸ *Opuscula theologica*, t. I, Torino 1954, p. 157.

¹⁹ *Die Werke*, p. 340.

Dans un ouvrage comme "Die Werke des hl. Thomas von Aquin", où l'accumulation des matériaux constitue un trésor sans prix, il est inévitable qu'il ne se glisse quelque erreur, c'est la rançon des travaux d'érudition; mais outre cette imperfection inéluctable, il est avéré que l'auteur de "Die Werke" était sujet à d'étonnantes distractions. Il semble bien qu'il s'en rencontre un cas ici même. L'ouvrage fournit au lecteur le moyen d'éprouver au moins en partie le bien fondé du témoignage qu'on attribue à la tradition; il lui apporte la description de vingt-six des principales collections manuscrites d'opuscules. Il suffit de passer en revue les rubriques données au « De sortibus » dans chacune d'entre elles pour retrouver ce témoignage: le résultat est plutôt décevant.

Sur les vingt-six collections décrites dix-huit contiennent l'opuscule mais cinq seulement proposent le nom du destinataire. Ce sont:

Napoli, Nazionale VII B 16: « De sortibus ad dominum Iacobum de Turo-neio » (Die Werke, p. 214).

Oxford, Corpus Christi Coll., 225: « Explicit tractatus fratris Thome de sortibus quem scripsit ad ducissam Brabantie » (Die Werke, p. 170).

Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 238: « Liber de sortibus ad dominum Iacobum de Bontgo » (fol. 75^{vb}). Mgr Grabmann note que Quétif-Echard ont lu « de Borego » (Die Werke, p. 161)²⁰.

Siena, Comunale, cod. U. IV. 9: « Tractatus de sortibus ad dominum Iacobum de Togone » (Die Werke, p. 219).

Vaticano, Ottob. lat. 198: « Tractatus fratris Thome de sortibus ad ducissam Brabancie » (Die Werke, p. 193).

Les descriptions de Mgr Grabmann ont omis trois autres dépositions proposées par les témoins examinés: dans le manuscrit Bordeaux 131 (Die Werke, p. 154) le titre complet se lit ainsi: « Incipit tractatus sancti Thome de sortibus ad ducissam brabantie » (fol. 48^{rb}). Le codex Sainte-Geneviève 238 (Die Werke, p. 161) est complété par une table détaillée du contenu du recueil; elle lit « de bonego » (fol. 221^{va}). Enfin le manuscrit Innsbruck, Université 197 (Die Werke, p. 222) destine l'opuscule « ad dominum Iacobum de thouengo » (fol. 222^r)²¹.

Sur ces huit dépositions aucune ne confirme le nom de « Burgo », donné comme le plus fréquent dans la tradition manuscrite du « De

²⁰ J. Quétif-J. Echard, *Scriptores Ord. Praed.*, t. I, Paris 1719, p. 338a.

²¹ On n'a fait état dans ce relevé que des témoins retenus par Mgr Grabmann dans le tableau d'ensemble des pages 224-227 de son ouvrage; les manuscrits Paris, BN., lat. 6738 A et Wien, Nationalbibl., lat. 4913, étudiés pp. 229-244, n'apportent rien de plus à notre enquête.

sortibus »; le lapsus de Mgr Grabmann est évident. Il est vrai que la totalité des copies composant cette tradition dépasse largement le nombre de celles étudiées ici; la Commission Léonine en a recensé jusqu'à maintenant une cinquantaine. Mais l'examen de tout ce matériel ne changerait rien au résultat final; il semble bien qu'aucun témoin du traité ne propose le nom de Jacques de Burgo²². Voici les seules nouvelles informations à ajouter aux précédentes:

Luzern, Bürgerbibl. S 14 IV^o fol. 122^v: « ... Iacobum de Tonego ».

Roma, Vallicelliana E. 30 fol. 2^r: « ... Iacobum de tonago ».

Wrocław, Univers. I qu. 57 fol. 296^v: « ... Iacobum de turgo ».

Quelle conclusion tirer de ces données confuses? Le destinataire le mieux attesté par la tradition du texte serait la duchesse de Brabant, leçon si manifestement erronée qu'il n'y a pas lieu de l'éprouver. Des autres formes, une seule, celle de « turgo », donnée par le manuscrit de Breslau, pourrait provenir d'une mauvaise lecture de « burgo », encore que son t initial semble la rattacher à la même leçon originale que les autres variantes: Bontgo-Bonego, Turoneio, Togone, Tonago, Tonego, Thouengo paraissent bien n'être que des déformations plus ou moins éloignées du nom déjà rencontré dans une des deux traditions bibliographiques, Tonongo-Tonengo.

Ces deux dépositions, transmises indépendamment l'une de l'autre, doivent l'emporter sur l'unique témoignage en faveur de « Burgo » apporté par Ptolémée de Lucques, en lequel se résume l'autre tradition bibliographique²³. Selon toutes les apparences l'auteur de l'Histoire ecclésiastique aura voulu restaurer un nom qu'il ne pouvait comprendre sous une forme comme Bonego-Bontgo et, sa mémoire le desservant, il identifia le destinataire du « De sortibus » à Messer Jacques de Burgo, podestat de Pistoia, qui présida aux destinées de la cité Toscane pendant un demi-siècle (entre 1228 et 1275)²⁴.

²² Tous les témoins du XIII^e et du XIV^e, plusieurs du XV^e s. ont été entendus; il reste peu de chances que ceux qui ne furent pas interrogés apportent de nouvelles informations autorisées.

²³ Comme telle, il est évident que cette branche de la tradition bibliographique a autant d'autorité que l'autre; ce qui la condamne, c'est que loin de lui apporter un appui, la tradition manuscrite du traité renforce le témoignage contraire. En saine critique, c'est cette déposition de la tradition manuscrite du traité qui jouit d'une autorité décisive.

²⁴ Sur ce podestat on consultera les historiens de Pistoia: e. g. A. Zacharia, *Anecdotorum Medii aevi... ex Archivis Pistoriensibus Collectio* (Augustae Tauri-

* * *

Le nom de lieu Tonongo ne paraît pas exister dans la toponymie italienne et française; par contre celui de Tonengo appartient à la géographie piémontaise et est bien attesté dès le moyen âge. C'est manifestement celui-ci qu'il faut retenir comme désignant le destinataire du « De sortibus ». Qui était ce « signore Giacomo di Tonengo »?

Le répertoire des communes et fractions de communes d'Italie fait mention de deux villages du nom de Tonengo, l'un dans la province d'Asti, l'autre, maintenant rattaché à la commune de Mazzé, dans la province de Turin ²⁵. Les deux villages sont peu éloignés l'un de l'autre, une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau, mais ils sont séparés par la grande vallée du Po. Le Tonengo intéressant notre étude est celui d'Asti, petite commune de 437 habitants au recensement de 1951, agglomération principale et hameaux compris. Les motifs de cette identification ressortiront des documents dont il va être fait mention. Mais tout d'abord, pour orienter le lecteur, précisons la position géographique du village.

Tonengo est situé au cœur du vignoble qui couvre à perte de vue les hautes collines limitant au sud la vallée du Po, à six kilomètres du fleuve. Vers l'ouest, à vingt-cinq kilomètres mais cachée par les collines toujours plus élevées, la ville de Turin; au sud-est, distant de quarante kilomètres, le chef-lieu de la province, Asti. Dans la même direction mais beaucoup plus proches, Cocconato à cinq kilomètres, et Aramengo à deux kilomètres; au sud-ouest, distant de cinq kilomètres, Albugnano, villages que nous allons bientôt retrouver.

Du IX^e au XII^e siècle les seigneurs de Cocconato avaient étendu leur domaine à toute la région et plusieurs jouèrent un rôle historique; toutefois le comté se morcela peu à peu en apanages aux diverses branches de la famille. Au milieu du XIII^e siècle un Girolodus de Tonengo est apparenté au pape Innocent IV, issu de l'illustre famille génoise des Fieschi ²⁶. Une telle affinité pourrait bien expliquer la carrière curiale de notre « dominus Jacobus de Tonengo ».

normum 1755), p. 79; Quinto Santoli, *Liber censuum Communis Pistorii* (Pistoia 1915); Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici secundi*, etc.

²⁵ Nuovo dizionario dei Comuni e frazioni di Comuni..., 23^a ed. a cura di A. Bruno, I^a ristampa, Roma 1956: Tonengo (Asti) p. 240, Tonengo-Mazzé (Torino) p. 395.

²⁶ Cette parenté est attestée par Innocent IV lui-même, dans une lettre à Boniface, prieur d'Ubiliano, en date du 13 février 1253, dans laquelle il accorde un pri-

C'est en effet à la cour pontificale que nous rencontrons pour la première fois Jacques de Tonengo, en qualité de chapelain du pape Urbain IV. Le 8 août 1263 il est à Orviéto, témoin de la décision d'une cause prononcée par le cardinal de Saint-Eustache. La teneur de l'instrument notarié établi à cette occasion a été conservée dans une lettre d'Urbain IV, en date du 28 janvier 1264, confirmant la sentence portée par le prélat. L'acte judiciaire avait été établi « presentibus testibus ad hoc vocatis venerabili patre A. Humanate episcopo, magistro Bernardo Yspano et domino Jacobo de Thonengo, domini pape capellanis... »²⁷.

Deux mois plus tard, le 26 octobre, Jacques de Tonengo est de nouveau témoin d'une décision analogue prononcée par le même cardinal. Cette fois le chapelain pontifical est le premier nommé: « presentibus testibus ad hoc vocatis Jacobo de Thonengo domini pape capellano... »²⁸.

Nous le retrouvons quatre jours plus tard, le 30, toujours à Orviéto, témoin d'une nouvelle sentence du cardinal de Saint-Eustache. Comme précédemment Jacques de Tonengo est nommé en première place parmi les témoins requis, mais cette fois il s'ajoute une précision intéressante à son propos: « Tulimus (c'est le cardinal qui parle) autem predictam sententiam apud Urbemveterem in camera nostra, presentibus Jacobo de Tonengo, Bellovacensi canonico, domini pape capellano, Guillelmo, archidiacono Yporiensi... ». Chapelain du pape, Jacques de Tonengo était aussi titulaire d'un canonîcat à Beauvais²⁹.

vilège au dit prieur, à l'instance de son parent Giroldus de Tonengo: « Bonifacio priori de Humiliano ordinis sancti Augustini, Yporiensis diocesis. Obtentu dilecti filii nobilis viri Giroldi de Tonengo, affinis nostri, cuius consanguineus diceris, volentes tibi facere gratiam specialem... » Reg. Innocentii IV anno X fol. 244^v n. 492 (cf. E. Berger, *Les Registres d'Innocent IV* t. III [Paris 1897] n. 6349 p. 181). — Si le prieur Boniface est le demi-frère ou le cousin de Giroldus, il pouvait être l'oncle ou le cousin de Jacques de Tonengo, dont on va parler. — Le prieuré d'Ubiliano, situé sur San Sebastiano da Po, à sept kil. au nord-ouest de Tonengo, dépendait de l'abbaye de S. Maria in Vezzolano (maintenant commune d'Albugnano, à cinq kil. au sud-ouest de Tonengo).

²⁷ Suit encore l'énumération de huit autres témoins. La lettre d'Urbain IV est imprimée dans J. Guiraud, *Les Registres d'Urbain IV*, t. III, Paris 1904, n. 1095, p. 86a. Le texte imprimé porte la leçon Thonenga mais le Registre (n. 29 fol. 62^r) doit être lu Thonengo.

²⁸ L'instrument notarié a été conservé de la même manière que dans le cas précédent: lettre d'Urbain IV, d'Orviéto 1^{er} décembre 1263, J. Guiraud, *Les Registres*, t. II, Paris 1901, n. 967, p. 464a.

²⁹ Instrument conservé dans la lettre d'Urbain IV du 12 juillet 1264: J. Gui-

La veille de Noël, 24 décembre 1263, Jacques de Tonengo est encore présent à une quatrième décision judiciaire du cardinal de Saint-Eustache³⁰. Mais deux semaines plus tard il est censé présent à Paris, à tout le moins en route pour cette ville, où il devra s'arrêter et où doivent l'atteindre une série de lettres d'Urbain IV; le pontife lui enjoint, à lui et à un autre de ses chapelains, Jean de Sermineto chanoine de Paris, de s'employer à faire restituer à des marchands-banquiers florentins des sommes qu'ils avaient avancées à l'archevêque de Sens, à ses suffragants, à des communautés religieuses, personnes privées, etc. et que les débiteurs ne restituaient pas. Ces documents portent la date du 13 janvier 1264; leur adresse est ainsi libellée: «*Johanni de Sermineto Parisiensi et Jacobo de Tonengo Belvacensi canonicis, capellanis nostris, Parisius commorantibus* »³¹.

Il est encore fait mention de Jacques de Tonengo dans une autre lettre d'Urbain IV, en date du 22 juin 1264. Il y est dit avoir fait fonction de procureur dans la transmission d'un canonat de l'église de Tolède à un neveu du cardinal de Saint-Eustache, Albert. La date de l'intervention de Jacques de Tonengo n'est pas mentionnée; elle doit cependant remonter à un moment notablement antérieur car le bénéficiaire qu'il avait représenté, Albert, vient de décéder à Asti; le pape dispose à nouveau de la charge et du bénéfice laissés vacants par ce décès: par amitié pour le cardinal il les attribue à un autre de ses neveux, Boniface, clerc de l'église de Verceil³².

Ces documents suffisent à camper le personnage. Ils permettent d'abord d'identifier à coup sûr notre Tonengo. On aura remarqué que cinq sur six des pièces citées ont trait à des actes du cardinal de Saint-Eustache, conjoncture qui révèle clairement l'existence de relations étroites entre le chapelain d'Urbain IV et le cardinal: quatre fois Jacques

raud, *Les Registres*, t. III, n. 1109 p. 96b. L'éditeur n'a pas lu *Bellovacenci*, écrit confusément dans le *Registre* 29 fol. 67^r, mais la leçon est confirmée par une autre lettre d'Urbain IV qu'on va citer (cf. n. 31 et texte y afférent).

³⁰ Instrument reproduit dans la lettre d'Urbain IV du 19 janvier 1264: J. Guiraud, *Les Registres*, t. II, n. 972, p. 469.

³¹ J. Guiraud, *Les Registres*, t. II, n. 520, p. 257. Notons au passage qu'une lettre similaire de la même date (13 janvier 1264) est adressée à «*Rufino de Tonengo, archidiacono Clivelandie, in ecclesia Eboracensi, et magistro Innocentio, in Anglia commoranti, capellanis nostris...* », Guiraud, n. 518, p. 256.

³² *Registre* 29 fol. 183, Guiraud, t. III, n. 1787, p. 280: «*Bonifacio de Coconato clerico Verzellensi, nepoti dilecti filii nostri U., sancti Eustachii diaconi cardinalis. Grandis affectu...* ».

de Tonengo est convoqué pour servir de témoin à des sentences du prélat; une autre fois il fait fonction de fondé de pouvoir d'un de ses neveux pour recevoir une investiture en son nom. Il suffit de prononcer le propre nom du cardinal pour saisir le pourquoi de ces rapports: le titulaire de Saint-Eustache était alors Uberto de Cocconato.

Il est vrai des historiens ont nié l'appartenance d'Hubert de Saint-Eustache à la famille des « Conti Radicati » de Cocconato pour en faire un patricien siénois et le rattacher à la famille « dei Conti d'Elci »³³. Il suffit de relever quelques-uns des noms des clercs de l'entourage du cardinal pour écarter l'hypothèse. Outre Jacques de Tonengo, parmi les témoins mentionnés dans l'un ou l'autre des documents précédemment cités on rencontre un Guillaume archidiacre d'Yvrea, Carranda archiprêtre de Grana au diocèse d'Asti, Maza chanoine de Saint-Second d'Asti, Gui d'Aramengo, — ce village proche voisin de Tonengo et Cocconato, — lequel est sous-diacre du pape et prévôt d'un chapitre au diocèse de Turin. Tous ces clercs Piémontais sont présents à Orviéto en 1263-1264. D'autre part, la lettre d'Urbain IV du 22 juin 1264 à Boniface de Cocconato dit expressément que celui-ci est le neveu du cardinal³⁴. Jacques de Tonengo était peut-être lui-même apparenté au prélat; il était certainement son voisin.

On aura remarqué le titre de « dominus » qui précède le nom de Jacques de Tonengo dans l'un des documents³⁵; c'est aussi celui qui apparaît dans l'adresse du « De sortibus ». Nous ne savons exactement la raison de cette appellation. Au temps où saint Thomas composera son opuscule elle sera justifiée, mais en 1263 la chose est moins claire. Ignorant l'identité du destinataire de la consultation, le P. Mandonnet traduisait « dominus » par « Messer ». Cependant « dominus », dans la

³³ Voir par exemple L. Cardella, *Memorie storiche de' Cardinali della santa Romana ecclesia*, t. I^a, Roma 1792, p. 301. C'était aussi l'opinion de A. Ciacconi-A. Oldoino, *Vitae et Res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium...*, t. II, Romae 1677, col. 159. C. Eubel, *Hierarchia catholica* t. I, *Monasterii* 1913, p. 8 opte avec raison pour « de Cocconato ».

³⁴ Ci-dessus n. 32. Plusieurs documents faits à la chancellerie d'Alexandre IV (1254-1261), alors qu'Hubert n'était encore que chapelain pontifical, le désignent nommément « Ubertus de Coconato »: cf. J. de Loye, *Les Registres d'Alexandre IV*, t. II, Paris 1917, nn. 1753, 2281, 2353. — Pour l'identification de Tonengo on pourrait encore faire état de la lettre d'Innocent IV citée plus haut, du 13 février 1253 (ci-dessus n. 26): le document devait être conservé par Conrad de Cocconato, chanoine d'Asti. Tous les indices sont en faveur de Tonengo d'Asti, aucun pour Tonengo-Mazzé.

³⁵ Celui du 8 août 1263 (ci-dessus n. 27).

littérature ecclésiastique médiévale, désigne le plus souvent un évêque ou un prélat de rang élevé, mais il peut aussi précéder un nom en raison de la naissance, ou pour les motifs les plus divers. On le voit par exemple devant le nom d'Hubert de Cocconato quand il n'était encore que chapelain d'Alexandre IV, devant celui d'un chanoine de Verceil à peu près dans le temps où Jacques de Tonengo faisait lui aussi partie du chapitre de Saint-Eusèbe ³⁶.

Nous ne savons à quel moment Jacques de Tonengo devint chanoine de Verceil; peut-être l'était-il depuis longtemps. Au XIII^e siècle le cumul des charges ecclésiastiques et des bénéfices était fréquent, surtout chez les clercs de la curie pontificale: un canonicat à Beauvais n'en excluait pas un autre à Verceil. Il est possible toutefois que l'intéressé se soit désisté du premier pour obtenir l'autre, les transferts étaient communs. Quoi qu'il en soit, tous deux sont certains: celui de Beauvais est connu par les lettres d'Urbain IV, celui de Verceil par une lettre de Grégoire X dont on parlera dans un instant.

Le moment où nous pouvons constater la présence de Jacques de Tonengo à la curie pontificale coïncide avec celui où saint Thomas y enseigna. Urbain IV régna du mois d'août 1261 à octobre 1264. C'est à sa demande que saint Thomas entreprit sa monumentale glose sur les Evangiles par les Pères, la « Catena aurea », et qu'il examina le « Libellus » de Nicolas de Cotrone: le grand théologien dominicain ne pouvait être ignoré des clercs de la curie. D'ailleurs la fonction enseignante de saint Thomas devait nécessairement le mettre en rapport avec ces clercs. En effet, sans former encore une Université au sens strict du mot, l'ensemble scolaire constitué par l'école du Palais apostolique et les écoles conventuelles des villes où résidait la curie déployait une activité imitée de celle des Universités contemporaines: on disputait à la curie comme à Paris ou à Bologne. Créée par Innocent IV l'école du Palais n'était pas destinée aux seuls étudiants que l'éclat de la cour pontificale attirait d'un peu partout, elle devait être suivie par les clercs de curie, auxquels elle procurait les moyens d'un progrès scientifique et spirituel. Face à l'école du Palais, et pour des raisons de prestige bien

³⁶ Pour « dominus Ubertus de Coconato, domini pape capellanus » cf. J. de Loye-P. de Cenival, *Les Registres d'Alexandre IV*, t. II, Paris 1917, n. 1753, p. 540 et n. 2353, p. 728. — Pour le second, son inscription au nécrologe de Saint-Eusèbe de Verceil a été relevée dans *Historia patriae monumenta*, t. XVI⁹, Augustae Taurinorum 1876, col. 1423: « III non. Martii ann. Dom. Incarnationis M CC LXX de instantis huius vite miseria egressus est dominus Symon de Faxana... canonicus et subdiaconus huius ecclesie, matris sue... ».

naturelles, les ordres religieux s'efforçaient de pourvoir leurs propres écoles d'un personnel enseignant de haute réputation et qualité: saint Thomas tint la chaire de théologie du couvent dominicain de curie à Orviéto, puis à Viterbe, enfin à Sainte-Sabine au temps de la vacance du Saint Siège après la mort de Clément IV. L'activité scolaire à la curie comportait des disputes magistrales ordinaires et de *quolibet*: saint Albert disputa devant Alexandre IV à Anagni; Jean Peckham soutint une célèbre dispute de quolibet quand il était lecteur au Sacré Palais. Le public de ces séances académiques était celui de toutes les écoles de curie: maîtres, lecteurs, étudiants se pressaient aux disputes magistrales, on y vit parfois des cardinaux et le pape lui-même; les clercs d'un rang moins élevé y assistaient comme membres de l'école du Palais apostolique.

Ces conjonctures expliquent que des relations aient pu se nouer entre le chapelain d'Urbain IV, Jacques de Tonengo, et l'illustre maître dominicain; il assista à ses disputes à titre d'auditeur puis à titre d'ami, car leurs rapports dépassèrent le stade de relations de simple politesse: l'adresse du « De sortibus » fait état d'une véritable amitié: « Non est autem fas ut preces quas fiducialiter caritas porrigit, apud amici animum repulsam patiantur ». C'est au nom de cette amitié qui le lia à saint Thomas que Jacques de Tonengo, quelques années plus tard, lui demanda une consultation sur l'usage du sort.

Le motif de cette requête est demeuré inconnu, parce qu'on ignorait qui était le destinataire de l'opuscule. Ce que nous savons de la fin de la carrière de Jacques de Tonengo permet de proposer une hypothèse satisfaisante. Au mois de juillet 1268 décéda Martino Avogrado évêque de Verceil ³⁷. Quand il fallut lui donner un successeur le chapitre se divisa en deux partis et chacun fit son élection propre. Il y eut deux élus: le prévôt Reïnero Avogrado d'une part, notre Jacques de Tonengo d'autre part. Les partis restant sur leurs positions, les deux élus demeurèrent eux-mêmes en suspens, espérant peut-être une intervention du Saint-Siège pour les départager ³⁸. Or sur ces entrefaites le pape Clément IV était mort, le 28 novembre de cette même année 1268, et la vacance du siège apostolique se prolongea jusqu'au mois de septembre 1271, moment où fut élu Grégoire X. Chacun devine que dans l'intervalle, les délais se prolongeant de plus en plus, les élus du chapitre de Verceil, ou bien les chanoines eux-mêmes, désespérant d'obtenir une

³⁷ F. Ughelli-N. Coleti, Italia sacra, t. IV, Venetiis 1719, col. 798.

³⁸ Les faits sont connus par la lettre de Grégoire X que nous allons citer.

décision par la voie commune, aient songé à faire intervenir le sort: d'où la requête adressée à saint Thomas par Jacques de Tonengo. Ce n'est qu'une hypothèse, si vraisemblable cependant qu'on peut l'accepter comme donnant la meilleure explication du « De sortibus ». Qu'on le lise maintenant à la lumière de ces faits; on y découvrira plusieurs allusions au tirage au sort des charges ecclésiastiques d'ordre spirituel, allusions qui n'avaient pas été remarquées jusqu'ici, et pour cause! L'opuscule traite le problème du sort dans toutes ses dimensions, beaucoup plus largement que dans la Somme théologique. Dans le domaine des charges spirituelles le recours au partage du sort est refusé, quand la promotion relève d'une élection. Ce serait une injure au Saint Esprit, auteur de l'accord des électeurs: « Sciendum tamen quatuor modis in huiusmodi sortibus peccatum posse contingere. Uno modo... Secundo... Tertio... Quarto, si illud quod est per divinam inspirationem faciendum aliquis forte velit committere sorti, sicut ad ecclesiasticas dignitates sunt homines promovendi concordia electionis, quam Spiritus Sanctus facit: et ideo illicitum est in huiusmodi electionibus sorte uti, faceret enim iniuriam Spiritui Sancto, qui humanum sensum instruit ad recte iudicandum... »³⁹.

Au milieu du XIII^e s. l'élection des évêques par les chapitres était encore une pratique commune; les élus des chanoines de Saint-Eusèbe ne firent pas appel au sort et le siège épiscopal resta vacant jusqu'à la fin de l'année 1273, moment où Grégoire X passant outre aux rivalités du chapitre nomma un évêque de sa propre autorité. Mais en 1273 Jacques de Tonengo était passé à un monde meilleur et son rival s'était désisté; Grégoire X transféra à Verceil Aimon de Chantal, alors évêque d'Aoste⁴⁰.

³⁹ De sortibus, ch. 5 (éd. Mandonnet, l. c., p. 161; éd. Marietti, l. c., n. 670, p. 167). Cf. II^a II^{ae} qu. 95 a. 8 Resp.

⁴⁰ Toutes ces informations sont tirées de la lettre de Grégoire X à l'évêque Aimon. En voici le début: « Aymoni, episcopo Vercellensi. Rationis oculis intuentes. — Sane Vercellensi ecclesia pastoris solatio destituta, dilecti filii capitulum eiusdem ecclesie in unum pro electione futuri episcopi convenerunt, et, votis eorum in diversa divisus, duas electiones, unam videlicet de Raynerio de Advocatis, preposito, et aliam de quondam Jacobo de Tonengo, ecclesie memorate canonico, ibidem in discordia contigit celebrari. Verum, eodem Jacobo postmodum sublato de medio et memorato preposito libere ac sponte juri cedente... Nos de ordinatione utili eiusdem ecclesie iuxta debitum officii pastoralis sollicitate cogitantes; ad te, tunc episcopum Augustensem, direximus oculos nostre mentis, quem ad regimen ipsius ecclesie ydoneum reputamus... » J. Guiraud, Les Registres de Grégoire X, Paris 1906, n. 261, pp. 104-105. En la même forme, lettres au Chapitre de Verceil, aux clercs de la cité

Les chronologistes modernes qui se sont efforcés de dater chacune des œuvres de saint Thomas ont proposé pour le « De sortibus » entre 1268 et 1272. Ils s'appuyaient sur le seul fait que saint Thomas était en France quand il adressa sa réponse à Jacques de Tonengo⁴¹. Le prologue ajoute encore ce détail qu'on est au temps des vacances solennelles (ou vacances d'été). Comme saint Thomas n'est venu à Paris qu'après la fin des vacances de 1268, et peut-être au cœur de l'hiver, il ne pourrait s'agir au plus tôt que des vacances de l'été de 1269⁴². Toutefois, si le motif de la requête de Jacques de Tonengo est bien celui que nous croyons et que ce soit la prolongation de la vacance du siège apostolique qui ait fait songer à un tirage au sort, il est plus vraisemblable que ce recours à saint Thomas fût encore postérieur à 1269. D'autre part le terme de 1272 est exclu: saint Thomas avait quitté Paris au printemps de cette année-là. Le « De sortibus » doit donc avoir été composé soit au cours des grandes vacances de 1270 soit de 1271. Il est difficile de préciser davantage avec nos moyens d'information actuels.

GIFFREDUS D'ANAGNI

Une étude récente vient d'attirer l'attention sur un second opuscule de saint Thomas, l'« Expositio super I^{am} et II^{am} decretalem », commentaire théologique des premiers canons de la foi promulgués par le concile de Latran de 1215 et insérés au début des Décrétales de Gré-

et du diocèse, au peuple de Verceil et du diocèse, etc. — Le document est daté de Lyon le 21 décembre 1273. F. Ughelli-N. Coleti, *Italia sacra*, t. IV, Venetiis 1719, col. 798 datent du 21 décembre 1272, c'est un lapsus: Grégoire X n'est arrivé à Lyon qu'à la fin de l'automne 1273.

⁴¹ Le fait se déduit de la phrase suivante: « Nullus enim in Gallia existens sorte aliquid inquirendum curat de his quae ad Indos pertinent, cum quibus nullatenus in vita communicat »: *De sortibus* ch. 1 (ed. Marietti, n. 636). Ou bien, selon la recension sans prologue: « nullus quaerit pertinentia ad Indos in Gallia existens »: cf. G. F. Rossi, *Il codice latino...* (cf. supra n. 8), p. 67.

⁴² Le départ de saint Thomas pour Paris eut lieu soit pendant les vacances de l'été 1268 soit pendant l'année scolaire; il est difficile de préciser davantage, sinon qu'il était à Paris avant le 12 mai 1269. Le motif invoqué par le P. Mandonnet — S. Thomas d'Aquin lecteur à la curie romaine, dans *Xenia thomistica*, t. III, Rome 1924, pp. 9-40 — pour fixer le voyage au cœur de l'hiver est caduc: Gérard Reveri est décédé en 1259 et non en 1269. Par contre, l'argument fondé sur le fait de prédications de saint Thomas pendant l'Avent à Bologne et à Milan est plus efficace; il demanderait à être repris sur une base critique indiscutable.

goire IX. L'auteur de cette étude, le R. P. Congar, a noté que le destinataire de l'Exposition n'avait pas encore été identifié; ses propres recherches sont demeurées sans résultat⁴³. Nous sommes en mesure de combler cette lacune et de donner quelques informations à propos de l'archidiacre de Todi auquel l'opuscule est adressé: ce sera l'objet des pages suivantes.

Il semblera inutile de traiter ici un problème préliminaire; celui du nom de l'église dont le destinataire est archidiacre. L'on sait que Ptolémée de Lucques, — du moins l'«*Historia ecclesiastica nova*» dans sa tradition manuscrite, — Nicolas Trevet, plusieurs des copies de l'Exposition ont la leçon «*Tridentinum*» pour «*Tudertinum*». Nonobstant, l'accord des érudits modernes paraît unanime sur la forme «*Tudertinum*»: la première est considérée comme une corruption paléographique de celle-là⁴⁴.

Les dates extrêmes admises pour fixer le temps de la composition de l'opuscule sont assez distantes; elles permettent cependant de circonscrire les recherches à l'époque du séjour de saint Thomas dans les états pontificaux, c'est-à-dire entre 1261 et 1269⁴⁵. Or, à ce moment l'archidiacre de Todi est un autre clerc de la cour pontificale, un personnage destiné à une importante carrière, Giffredus d'Anagni: c'est donc lui le destinataire de l'Exposition des décrétales.

Giffredus était déjà en charge au début de la période que nous venons de délimiter. S'il ne faut pas accorder un grand crédit à une information qui le donne comme archidiacre dès 1246⁴⁶, il est du moins incontestable qu'il l'était en 1260. En effet le 14 août de cette année-là

⁴³ Y. M.-J. Congar, *Saint Thomas et les archidiacres*, *Revue Thomiste* (1957) 657-671. — L'«*Expositio super I^{am} et II^{am} decretalem*» est dans toutes les grandes collections des écrits de saint Thomas. Editions des opuscules: Paris 1927, t. IV, pp. 324-348; Marietti 1954 *Opuscula theologica*, t. I, pp. 417-431, etc.

⁴⁴ On peut voir M. Grabmann, *Die Werke des hl. Thomas von Aquin*, p. 340. Il y aurait toutefois deux rectifications à apporter à ce paragraphe. Nous lisons «*eudentinum*» le ms. A XVII 1 et «*trudentinum*» le ms. A XVII 2 du Chapitre Métropolitain de Prague. D'autre part, le catalogue du ms. Ambrosien a été lu «*Tudertinum*» par Amelli et «*Tudentinum*» par Synave (réf. ci-dessus, n. 14).

⁴⁵ A. Walz O. P., *San Tommaso d'Aquino*, Roma 1945, p. 208 propose 1259-68; P. Mandonnet, *Les opuscules de saint Thomas d'Aquin*, *Rev. Thom.* 32 (1927) 156 dit vers 1260; etc.

⁴⁶ G. Ceci, *Todi nel Medio Evo*, Todi 1897, p. 282, désigne comme archidiacre Forte de 1214 à 1246, Gualfredo o Goffredo de 1246 à 1260. Comme la carrière de Giffredus (le Goffredo de Ceci) se prolongera jusqu'en 1285, il paraît difficile qu'il ait été archidiacre dès 1246.

l'archidiacre Giffredus investit solennellement d'un canonicat à la cathédrale de Todi un neveu de l'évêque Pierre Gaetani; le récipiendaire, jusque là prieur de Sainte-Illuminata, n'était autre que Benoît Gaetani, le futur Boniface VIII. L'information est donnée par Cappelletti d'après un parchemin du Chapitre de Todi; on peut lui faire confiance ⁴⁷.

Trois ans plus tard, le 22 novembre 1263, Urbain IV écrit à l'archiprêtre de l'église Saint-Térence (Todi) pour lui enjoindre d'allouer une prébende à « Giffredo archidiacono ecclesiae Tudertinae » ⁴⁸. Cette lettre demeura-t-elle sans effet? Il semblerait, car huit mois plus tard un autre bénéfice est attribué à Giffredus. Par une faveur spéciale qu'il lui concède à la requête d'Adénulfe, son chapelain et prévôt de Saint-Omer, le 6 juillet 1264 Urbain IV accorde un canonicat dans l'église d'Anagni à « Giffredo dicto Busse archidiacono », et parce qu'il est absent il en investit en son nom le dit Adénulfe ⁴⁹.

L'entrée en scène inattendue d'Adénulfe d'Anagni s'explique: la lettre d'Urbain IV nous apprend que Giffredus est son *socius*. Il est naturel que le maître intervienne en faveur de son collègue. L'information est du plus haut intérêt, car nous savons qu'Adénulfe d'Anagni est un admirateur et un ami de saint Thomas; c'est à sa requête que Réginald de Piperno publiera la « *Lectura super Ioannem* » dont saint Thomas n'avait pu achever l'édition ⁵⁰. Nul doute que Giffredus ne

⁴⁷ G. Cappelletti, *Le Chiese d'Italia*, t. V, Venezia 1846, p. 229. L'auteur donne la référence au document: Archivio Capitolare (de Todi), n. XIV. Cf. G. Ceci, *Todi nel Medio Evo*, p. 283.

⁴⁸ J. Guiraud, *Les Registres d'Urbain IV*, t. III, Paris 1904, n. 2278 p. 377 b: « Archipresbytero ecclesiae sancti Terentiani Tudertinae diocesis mandat ut Giffredo archidiacono ecclesiae Tudertinae de aliqua praebenda provideat ».

⁴⁹ *Les Registres d'Urbain IV*, t. III, n. 1847, p. 290: « Giffredo dicto Busse archidiacono, socio magistri Adenulfi, capellani nostri prepositi ecclesie sancti Audomari. Ad faciendam tibi gratiam specialem... et dilecti filii magistri Adenulfi capellani nostri, prepositi ecclesie sancti Audomari, cuius existis socius, devota supplicatio nos inducunt... ».

⁵⁰ Giffredus *socius* d'Adénulfe, voir note précédente. Malgré son rôle digne d'intérêt Adénulfe d'Anagni n'a fait le sujet d'aucune étude importante. Signalons cependant l'article que lui a consacré Mgr M. Grabmann, Adenulf von Anagni, Propst von Saint-Omer († 1290), dans *Traditio* 5 (1947) 269-283 ou bien *Mittelalterliches Geistesleben* Bd. III, München 1956, pp. 306-322. — C'est une notule ajoutée par Réginald de Piperno à la fin de la *Lectura super Ioannem* qui nous apprend la requête que lui adressa Adénulfe. Quoique reproduite par tous les mss. de la *Lectura* cette notule est omise par les éditions. En voici le début: « Hec ergo sunt que ego frater Reginaldus de Piperno ord. pred. ad preces quorundam soció-

partage les sentiments du maître auquel il est associé: et voilà qui explique l'adresse de l'Exposition des deux décrétales à l'archidiacre de Todi!

Mais, dira-t-on, ce Giffredus dit Busse, archidiacre, est-ce le même que celui de Todi? La lettre d'Urbain IV ne le dit pas! Doutes inutiles, un document établi le lendemain à la chancellerie pontificale apporte la précision souhaitée. Il s'agit d'une nouvelle lettre du pape, adressée cette fois à Jean de Amatoris, chanoine de l'église Saint-Ange d'Anagni: Urbain IV lui enjoint de donner effet à la décision qu'il vient de prendre en faveur de Giffredus dit Busse archidiacre de Todi; il doit le mettre en possession d'un canonicat et de la prébende y afférente, immédiatement si un poste est vacant, le premier libre s'il n'y en a pas maintenant ⁵¹.

Dix jours après il est encore fait mention de l'archidiacre de Todi, dans une troisième lettre d'Urbain IV. Le 18 juillet le pontife mande à Adénulfe de Beczo, chanoine d'Anagni, de mettre un certain Lhermite, clerc de l'église de Guarci au diocèse d'Alatri, et familier de son propre chapelain Adénulfe prévôt de Saint-Omer, en possession du canonicat à l'église Sainte-Olive d'Anagni détenu précédemment par Giffredus archidiacre de Todi ⁵².

Des trois derniers documents il résulte que, titulaire d'un canonicat à Sainte-Olive, Giffredus avait obtenu son transfert à Saint-Ange; un autre clerc, également familier d'Adénulfe d'Anagni, s'était empressé de se faire attribuer le premier devenu sans titulaire. Ces compétitions ne doivent pas nous surprendre; les clercs de curie n'avaient pas d'autres moyens de subsistance que les revenus des charges dont ils étaient les titulaires. Aussi les voyons-nous rechercher surtout des bénéfices hors d'Italie, en France et en Angleterre notamment, où ils étaient

rum et specialiter ad mandatum reverendi patris domini prepositi sancti Audomari, post fratrem Thomam de Aquino, quasi qui colligit racemos post vindemiam, utinam non diminute, collegi ». Cf. Script. ord. praed., t. I 382; P. Mandonnet, Des écrits authentiques, p. 39; M. Grabmann, Adénulf d'Anagni, p. 270 (307), etc.

⁵¹ Les Registres d'Urbain IV, t. III, n. 1848, p. 290b: « Iohanni de Amatoris canonico ecclesie sancti Angeli Anagnini. Ad faciendam dilecto filio Gifredo dicto Busse, archidiacono Tudertino... ».

⁵² Les Registres d'Urbain IV, t. III, n. 2708, p. 454: « Adenulfo de Beczo, canonico Anagnino mandat ut Heremitam, clericum ecclesiae de Guarcono Alatrinae diocesis, familiarem magistri Adenulfi, capellani apostolici, praepositi ecclesiae sancti Audomari, qui a Petro archidiacono Senonensi, camerario apostolico, canonicatum et portionem obtinuit, quos Giffredus, archidiaconus Tudertinus, in ecclesia Sanctae Olivae Anagninae obtinebat, in possessionem eorundem canonicatus et portionis mittebat... ».

plus substantiels. Adénulfe d'Anagni était chapelain pontifical, chanoine de Paris et en même temps prévôt de Saint-Omer; Jacques de Tonengo, lui aussi chapelain d'Urbain IV, était chanoine de Beauvais et, peut-être dans le même moment, chanoine de Verceil. L'archidiacre de Todi devait suivre leurs traces en France; on le trouvera une quinzaine d'années plus tard doyen de Saint-Omer. Adénulfe d'Anagni était fidèle dans ses amitiés ⁵³.

Si les lettres d'Urbain IV ne permettent d'assigner aucune date précise à la présence de Giffredus à la curie dans le temps où saint Thomas y enseigna, — comme on avait pu le faire pour Jacques de Tonengo, — il n'en reste pas moins certain que l'archidiacre put connaître le maître dominicain et nouer des relations avec lui à ce moment. Adénulfe d'Anagni demeura à Orviéto au temps d'Urbain IV; on a vu le pontife l'investir, en lieu et place de Giffredus absent, d'un canonicat à Anagni qu'il décernait à l'archidiacre (6 juillet 1264). Or Giffredus était le *socius* d'Adénulfe, rôle qui impliquait sa présence auprès de lui, sinon de manière constante du moins ordinaire. Il a été témoin des rapports de son maître avec saint Thomas et les a partagés ⁵⁴.

Nous ne suivrons pas Giffredus dans le détail de sa carrière postérieure; il nous suffisait de le saisir au moment de son archidiaconat à Todi et le mettre en relation avec saint Thomas. C'est chose faite, aussi sûrement, croyons-nous, que dans le cas précédent du « De sortibus » et Jacques de Tonengo. Il serait pourtant intéressant de mieux connaître le personnage, il passe si rapidement dans notre champ de vision! Ce fut un ami de saint Thomas, à ce titre il mériterait une monographie bien documentée. Les matériaux existent, il suffirait de les exploiter. Voici, glanée à la hâte, une gerbe d'informations qui engageront peut-être quelque érudit dans la voie ouverte.

Sous le pontificat de Nicolas III (1277-1280) Giffredus, devenu chapelain du pape et doyen de Saint-Omer, fut chargé d'importantes

⁵³ Dès 1252 nous voyons Adénulfe obtenir le transfert à un de ses clercs d'une prébende de Saint-Aignan d'Orléans, qu'il avait fait attribuer antérieurement à un autre de ses familiers. Cf. E. Berger, *Les Registres d'Innocent IV*, t. III, Paris 1897, n. 6107, p. 133-134 et n. 6694, p. 253a.

⁵⁴ Il paraît vraisemblable qu'Adénulfe d'Anagni fut auditeur des leçons de saint Thomas à la curie d'Urbain IV, et sans doute également son assistant Giffredus. — L'identification de l'archidiacre de Todi parmi les familiers d'Adénulfe d'Anagni élimine définitivement la variante « Tridentinum » dans l'adresse de l'opuscule de saint Thomas et donne raison aux érudits qui optèrent pour la leçon « Tudertinum ».

légations. Au début de l'été de 1278, de concert avec le dominicain Jean de Viterbe, il est envoyé dans la Romagne pour y rétablir l'ordre et la paix. Une série de documents de la chancellerie pontificale ayant trait à cette mission est conservée dans les registres de Nicolas III. C'est par l'adresse des pièces qui la composent que le décanat de Giffredus à Saint-Omer, évidemment obtenu sur l'intervention du prévôt Adénulfe, et son titre de chapelain nous sont connus. Cette adresse est ordinairement libellée: « Giffrido de Anagnia decano ecclesie Sancti Audomari Morinensis diocesis capellano et nuntio nostro... »⁵⁵.

A l'entrée de l'hiver suivant (1278-1279) Giffredus est envoyé en Allemagne, à la cour du roi des Romains et empereur Rodolphe. Comme il ne sait probablement pas la langue du pays, il est autorisé à s'adjoindre un interprète⁵⁶. De retour à Rome, il est de nouveau chargé de mission en Romagne, près du légat pontifical Latino Malabranca (janvier 1280). Notons au passage un titre non encore relevé près du nom de Giffredus: les documents de cette mission le disent "auditeur des contradictions aux lettres apostoliques". Giffredus était donc fonctionnaire attitré de la chancellerie pontificale⁵⁷.

Cependant à Todi l'ex-archidiacre avait laissé un souvenir qui lui était favorable. Lorsque décéda l'évêque Angelericus (dei Bentivenghi) le chapitre élit à sa place le prieur de l'église de Foligno, Bérard. Celui-ci s'étant récusé, les électeurs tombèrent d'accord pour donner leurs suffrages à Giffredus. Il déclina l'offre qui lui était faite du siège épiscopal de Todi et ce fut son successeur dans la charge d'archidiacre, Nicolas, qui bénéficia des voix de ses collègues; Martin IV le promut le 13 avril 1282⁵⁸.

⁵⁵ J. Gay, *Les Registres de Nicolas III*, Paris 1938, pp. 95 ss. nn. 253-255, 256a, 258, 259 à l'adresse de Giffredus et sous les dates des 20 et 22 juin 1278; sans date mais concernant la même légation nn. 265 à 272.

⁵⁶ *Les Registres de Nicolas III*, nn. 728 à 733, 782, 1003, 1046.

⁵⁷ *Les Registres de Nicolas III*, nn. 793 à 796, 819: « Giffredus..., auditor litterarum nostrarum contradictarum ».

⁵⁸ Olivier-Martin, *Les Registres de Martin IV*, Paris 1901, n. 134, pp. 50-51: « Ecclesiae Tudertinae per obitum Anglarii episcopi vacanti, cum magister Giffridus de Anagnia, litterarum contradictarum papae auditorem, in episcopum a Capitulo electus, electioni huiusmodi renuntiasset, Nicolaum, tunc archidiaconum Tudertinum, ab eodem Capitulo electum, praeficit in episcopum ». Mêmes lettres au Prieur et au Chapitre de Todi, au clergé de Todi et du diocèse, au peuple de Todi et du diocèse. Cf. F. Ughelli-N. Coleti, *Italia sacra*, t. I, Venetiis 1717, p. 1353; G. Ceci, *Todi nel Medio Evo*, t. I, p. 175.

Enfin, sous Honorius IV Giffredus fut recteur de la Marche d'Ancône. C'est dans cette fonction qu'il décéda, entre juillet 1285 et février de l'année suivante ⁵⁹.

⁵⁹ M. Prou, *Les Registres d'Honorius IV*, Paris 1888, nn. 839, 840, 896. Il est encore fait mémoire de Giffredus recteur de la Marche d'Ancône dans des documents de la chancellerie pontificale au temps de Nicolas IV: cf. E. Langlois, *Les Registres de Nicolas IV*, t. II, Paris 1905, nn. 4477-4487, de 1291.